**CAHIER DES CHARGES du**

**Dossier « PROJETS & SOLIDARITÉS »**

 **2021 – 2022**

*à lire attentivement (le dossier est en page 3)*

**Ce dossier concerne, au choix, un seul des thèmes suivants :**

* + ***Un seul thème donc un seul dossier par Apel d’établissement****.*
	+ ***Le dossier présenté en 2021-2022 ne doit pas reprendre le même objet que celui de la subvention 2020-2021.***

1. **Pédagogies différenciées** Soutien à la mise en œuvre de pédagogies différenciées (Singapour, Montessori ou autres). L’intervention permettrait de financer les outils/matériels supports comme des tables aux couleurs différenciées, rouleaux de mouvement, pédalier de bureau...

**NB :** la subvention concernerait l’établissement scolaire et ne se substituerait pas à l’intervention des Maisons départementales du handicap. Il s’agit d’aider les projets d’établissement et non des situations individuelles.

1. **Enseignement à distance :** acquisition de matérielde visio-conférence dans l’établissement.
2. **Matériel numérique interactif ou imprimantes 3D**. Ne seront pas pris en compte les ordinateurs individuels, l’équipement des salles informatique ou classe de langue (ordinateurs, câblage…), les serveurs et les périphériques non interactifs.

***NB :*** *si vous ne savez pas si vous avez déjà obtenu une subvention NUMERIQUE ou PROJETS & SOLIDARITES les années précédentes, contacter* *subventions@apeldurhone.fr*

1. **Projet pédagogique :** projet **original** mené par l’établissement scolaire pour une ou plusieurs classes sur un thème d’année, musical, artistique, linguistique, développement personnel, sécurité routière, PSC1 (secourisme), etc…

***NB :*** *les voyages scolaires ne font pas l’objet d’une demande de subvention.*

1. **Ecole inclusive :** adaptations pour **un élève** à besoins éducatifs particuliers.
2. **Développement durable :** en lien avec l’écologie humaine, urbaine, la permaculture, le recyclage, la chasse antigaspi… ou tout autre action en faveur du développement durable.
3. **Pastorale :** action menée par l’établissement scolaire pour une ou plusieurs classes d’élèves, ou par l’Apel d’établissement.
4. **Sport**: déplacement et inscription pour une compétition, Olympiades, intervenant pour une journée, matériel sportif, découverte d’activités sportives...
5. **Orientation**: forum des métiers, BDIO...
6. **Education Affective Relationnelle et Sexuelle** (intervenant pour une ou plusieurs classes).

**Avant toute demande**, vous devez avoir transmis **avant le 30 novembre 2021** :

1. Vos **adhésions 2021-2022** (formulaire + fichier Excel + paiement)
2. Le dossier **POST-AG 2021-2022** (formulaire + documents demandés).

**Pour être recevable, le dossier doit répondre à un certain nombre de critères :**

* Être **rempli par l’Apel d’établissement.**
* Le projet doit concerner l’année scolaire 2021-2022 (**devis / facture daté entre le 1er août 2021 et 31 juillet 2022).**
* Les statuts doivent être **conformes aux statuts-type 2019 ou 2021, et déclarés en Préfecture du Rhône.**
* La signature de la **nouvelle convention de mandat Apel-OGEC 2019** (avec mention RGPD) est recommandée.
* Le **formulaire est obligatoire**.
* La liste des documents demandés sur le formulaire doit être **complète**.
* L’Apel d’établissement doit obligatoirement financer une partie ou la totalité du projet, à hauteur de sa capacité financière. Une participation de l’OGEC (ou autre structure de gestion) est souhaitable.

**Pour communiquer votre demande de subvention :**

**Remplir le dossier ci-dessous et de le téléverser au format PDF sur l’Espace membre du site** [**https://apeldurhone.fr/connexion/**](https://apeldurhone.fr/connexion/)

*Si vous n’avez pas reçu le mail avec vos identifiants pour vous connecter sur l’Espace membre, vous pouvez contacter* *subventions@apeldurhone.fr*

**Dernier délai 30 novembre 2021** *(tout dossier arrivé après sera refusé)*

A votre disposition pour vous aider à constituer le dossier :

**Marie José au 🕾**  **04 72 56 99 03**  **ou 🖂** subventions@apeldurhone.fr

Attribution des aides

Tous les dossiers reçus seront étudiés par la commission « subventions » de l’Apel du Rhône. Ils seront évalués sur la qualité de leur contenu.

Les présidents d’Apel d’établissement seront informés de la décision de la commission : dossier accepté ou non (avec motifs détaillés), montant attribué.

Parmi les dossiers que l’Apel du Rhône subventionnera, 7 dossiers seront sélectionnés pour être présentés à l’Apel Académique de Lyon, et parmi ces 7 dossiers, 1 ou 2 dossiers seront présentés à l’Apel Nationale pour une éventuelle subvention complémentaire.

En ce cas l’Apel du Rhône fournira :

1. Montant de la subvention accordée par l’Apel du Rhône.

Voir tableau en bas de la page 3

1. Date de paiement des adhésions de l’Apel d’établissement concernée.
2. Signature et avis du président de l’Apel du Rhône.
3. Le bilan comptable 2020-2021 et l’état de tous les comptes au 31/07/2021 de l’Apel du Rhône.
4. Pour une éventuelle subvention de l’Apel Nationale sur les thèmes 1 à 3 : L’attestation signée du président de la commission du CODIEC.

Versement des fonds

Les subventions seront versées à réception des **factures acquittées comme** **justificatifs de dépenses** qui devront être adressés à **l’Apel du Rhône** **au plus tard le 15 juin 2022.**

Au cas où, pour diverses raisons, ces justificatifs ne pourraient pas être transmis à temps, l’aide accordée sera annulée et la somme requise remise à disposition de la commission « subventions ».

L’Apel du Rhône organise une Soirée des Subventions **le mardi 12 avril 2022.**

Cette soirée permet l’échange entre les participants, chacun peut ainsi s’enrichir de nouvelles idées

à porter en projet dans son Apel d’établissement.

Nous vous remercions de prévoir la présence d’un membre au minimum

 de votre Conseil d’Administration.

*DOSSIER de demande de subvention*

*PROJETS & SOLIDARITES 2021-2022*

****

**PRESENTATION DE L’ETABLISSEMENT**

***Double-cliquer*** *sur le tableau pour le remplir (tableau Excel) :*



Vous donnerez une explication sur l'évolution de ces effectifs et vous indiquerez l'évolution prévisible pour les prochaines rentrées. De même, il est intéressant de savoir comment évoluent les effectifs dans les établissements voisins (publics et privés).

**Présentation de votre établissement sous 3 aspects différents :**

1. **Situation géographique et contexte économique** : situation de la localité, la population de la commune et son évolution (nouveaux lotissements etc..), sa vie économique (nouvelles zones industrielles ou artisanales, fermetures d'usines ... etc.), tout ce qui de l'extérieur peut avoir une influence sur l'école et son recrutement.
2. **Environnement scolaire** : proximité des autres établissements de même cycle (publics et privés), éloignement des collèges et lycées où les jeunes peuvent poursuivre leurs études, etc.
3. **L’établissement lui-même** : son organisation, le nombre de classes, les activités particulières pratiquées, la place de l'Apel et des parents dans les activités scolaires ... etc.

**PRESENTATION DU PROJET ET OBJET DE LA DEMANDE**

**En complément** de la lettre co-signée par le président d'Apel, le président d'OGEC et le chef d'établissement, vous présenterez les détails du projet (type de matériel acheté, coût hors installation, …), **son apport pédagogique pour les enfants et sa pertinence par rapport au projet éducatif.**

***A REMPLIR PAR L’APEL DEPARTEMENTALE du RHÔNE***

|  |  |
| --- | --- |
| Montant de la participation financière de l'Apel du Rhône *(Elle doit être au minimum de 100 €)* |  |
| Date de paiement des adhésions de l’Apel d’établissement concernée |  |

Signature et avis du président de l’Apel du Rhône :